

AVIGNON

Ville d'exception

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

VILLE ÉMANCIPATRICE

Direction Avignon Musées

Musée Calvet

Nos références : SL/IMM 25-032

Affaire suivie par :

Sarah LESTRUHAUT

Cheffe d'Établissement

04.90.86.33.84

@ sarah.lestruhaut@mairie-avignon.com

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'Avignon

Vu les articles L2122-18, L2122-22 (alinéa 5) et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 5 du 4 Juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté en date du 29 mars 2021 portant délégation d'attribution à Monsieur Franck LICHAIRES, Directeur Général Adjoint « Ville Émancipatrice »,

Vu le budget de la commune,

Considérant la demande de mise à disposition des salles 023, 201, 202, 203 et 204 du musée Calvet émanant de l'Orchestre National Avignon Provence,

DÉCIDE

Article 1 : La Ville d'Avignon met gracieusement à la disposition de l'Orchestre National Avignon Provence les salles 023, 201, 202, 203 et 204 du musée Calvet le dimanche 16 novembre 2025 pour un concert à l'occasion de l'opération « L'Orchestre s'éclate en Ville ».

Article 2 : Les modalités d'occupation des espaces sont précisées dans la convention ci-jointe, conclue entre la Ville d'Avignon et l'Orchestre National Avignon Provence.

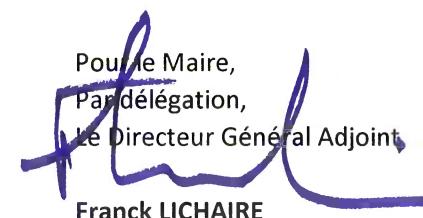
Article 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.
Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur Le Trésorier Principal des Finances de la Ville D'AVIGNON seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le 14 novembre 2025

Parvenu en préfecture le 27/11/2025
Publié le 08/12/2025



Pour le Maire,
Par délégitation,
Le Directeur Général Adjoint

Franck LICHAIRES